# Déclaration liminaire des élu.e.s du SE-Unsa à la CAPA étudiant les promotions à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial dans le corps des CPE

**Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration,**

Cette CAPA est la dernière à étudier les promotions à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des CPE
Dès l'année prochaine, vous allez devoir permettre aux CPE d'être pleinement acteurs de leur carrière, sans l'intermédiaire des représentants des personnels. Bien que nous soyons en désaccord avec ce principe, c'est un des objectifs affichés de la *Loi de la Transformation de la Fonction publique*. Aussi, nous vous interrogeons sur les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour parvenir à cet objectif dès les campagnes de promotions 2021. Pour le SE-Unsa, les collègues devront avoir la possibilité de vérifier l'exactitude des éléments servant à les départager des autres promouvables avant l'établissement des tableaux de promotions et lors de l'annonce des résultats de promotions, ils devront avoir toutes les informations utiles pour leur permettre de formuler un recours, notamment leur barème, leur rang de promouvable ainsi que le barème du dernier promu.

Concernant les tableaux de promotions que nous sommes amenés à examiner aujourd'hui, les élus du SE-Unsa constatent le tarissement du vivier 1. Il sera donc difficile d'atteindre 10 % des effectifs du corps à la classe exceptionnelle d'ici 2023, comme le prévoit le PPCR. Pour réduire les effets du tarissement du vivier 1, nous réclamons :

- le report des promotions perdues d'un vivier à l'autre
- un rééquilibrage des vivier 1 et 2 à 60/40
- un élargissement des fonctions particulières aux « fonctions » de remplaçants (TZR) ,

Pour la classe exceptionnelle comme pour l'échelon spécial, il nous semble également indispensable que la recherche des équilibres femmes/hommes et entre disciplines se fassent à la barre.

Afin de préserver les capacités de promotions dans ces « deux grades », il est enfin important de veiller, à valeur professionnelle et ancienneté comparables, à promouvoir en priorité les collègues les plus proches de la retraite. Nous ferons donc des propositions en ce sens lors de nos échanges.
Enfin, pour parer à toutes éventualités et éviter des « pertes » de promotions, nous réclamons la mise en place de listes complémentaires.

Nous vous remercions de votre attention.

**Les élu.e.s du SE-Unsa à la CAPA CPE**